

Communauté de Communes Vaïte-Aigremont

8 Bis, Rue des Aloses
25640 ROULANS

☎ 03 81 63 29 01 ✉ 03 81 63 27 68
ccva25@wanadoo.fr www.ccva.fr

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 04 mars 2013

Membres présents : Daniel BRULET - Claude DALLAVALLE - Sophie DESBIEZ PIAT - Bernard DREZET - Hervé DUBOIS DUNILAC - Jean-Louis FAIVRE PIERRET - Joaquim FERREIRA - Christophe GUGLIELMETTI - François HERANNEY - Alain JACQUOT - Jean-Louis JEANNIN - Denis JUIF - Bruno LECLERT - Philippe MARTHEY - Dominique MESNIER - Charles PIQUARD - Isabelle POETE - René POISOT - Robert QUINTERNET - Pierre ROUSSY - Guylène SCHAPPACHER - Jean-François STRAUB - Marie-France TEYSSIEUX - Denis THIELLEMENT - Christian TRONCIN - Francis TROUILLOT - Claude MESNIER

ALBANESI Hélène (maire déléguée)

Suppléants votants : Henry ARMAND - Olivier TIREL

Membres excusés : Gisèle LINVAL - Martine RENAUD -

Membres absents : - BELIARD Claude (maire délégué) - Michel HO FIAT HEE - André VAUBOURG

Titulaires	27
Suppléant votant	2
Suppléant non votant	0
Maire délégué	1
Invité	0
Total des personnes présentes	30

Le quorum est atteint.

C. Troncin est nommé secrétaire de séance.

Le Président informe l'assemblée qu'un rapport a été mis sur table et que si elle l'accepte il sera proposé au vote. Le conseil communautaire accepte.

Le Président ouvre la séance à 19h10 et énonce l'ordre du jour.

Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du jeudi 06 décembre 2012

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (1 abstention) le compte-rendu du Conseil Communautaire du jeudi 06 décembre 2012.

Rapport n°2 Présentation du compte de gestion et du compte administratif du Budget Général 2012

Le Président informe que N. Koebele s'est excusé et ne pourra être présent ce soir, c'est donc B. Leclert qui présentera les comptes. Avec l'accord des membres présents il est décidé que tous les comptes seront présentés dans un premier temps, puis le Président se retirera afin que le 1^{er} vice-président fasse voter les comptes administratifs.

Rapport n°2-1 Adoption du Compte de Gestion 2012 du Receveur Communautaire du Budget Général

B. Leclert expose les motifs.

D. Brulet fait remarquer que l'excédent augmente cette année de 600 000 euros, c'est-à-dire le total des taxes cumulées que perçoit la CCVA. Cela pose question au regard de la faillite de l'Etat et des difficultés

rencontrées par les ménages, et la difficulté des communes à entreprendre ce qu'elles ont à faire. Il demande un rééquilibrage des taxes entre les communes et la CCVA.

Il estime que les besoins sont plus présents dans les communes.

Il fait remarquer qu'il n'y a pas de commune qui font des excédents équivalents au total des taxes qu'elle perçoit.

Il souhaite un rééquilibrage des taxes, en allant dans le sens d'une diminution des taxes de la CCVA permettant ainsi aux communes de récupérer la différence.

En reversant 50€ par habitant à chaque commune cela permettrait de diminuer l'excédent de 600 000 euros. Cela représente un montant de 350 000 à reverser aux communes, il resterait un excédent de 250 000 euros qui serait plus présentable aux yeux des habitants.

B. Leclert explique que dans le budget primitif cet excédent va fondre, notamment avec tous les projets en cours (ZAE, SDDAN, fonctionnements vont augmenter, dotations en baisse, bus méridiens...). Le budget sera quasiment à l'équilibre.

D. Brulet demande si les 600 000 euros vont être utilisés dans le prochain budget ?

B. Leclert explique en effet qu'une grosse partie va être utilisée sans augmentation des taux.

D. Brulet souhaite qu'il soit précisé dans le budget ce qu'il restera en excédent.

B. Leclert indique que cela est toujours précisé.

O. Tirel souhaite savoir si la CCVA va utiliser une partie de l'excédent pour payer la cotisation du SDDAN.

C. Piquard précise que cela sera le cas mais que par la suite on ne pourra plus s'appuyer sur uniquement l'excédent. Il rappelle que déjà en 2013 il faudra verser la cotisation qui est de 70 000 euros.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte de Gestion du Receveur Communautaire qui présente les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement : 598 360.68 €

- excédent d'investissement : 18 868.18 €

+ 40 576.49 € (solde positif des restes à réaliser : recettes moins dépenses restant à réaliser)
= 59 444.67 €

Rapport n° 2-2 Adoption du Compte Administratif 2012 – Budget Général

B. Leclert expose les motifs et donne le détail de chaque chapitre.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2012 qui présente les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement : 598 360.68 €

- excédent d'investissement : 18 868.18 €

+ 40 576.49 € (solde positif des restes à réaliser : recettes moins dépenses restant à réaliser)
= 59 444.67 €

Rapport n° 3 Affectation des résultats 2012 au Budget Général 2013

B. Leclert expose les motifs.

Il fait remarquer que l'excédent 2012 par rapport à 2011 a déjà considérablement diminué.

C. Dallavalle rappelle que le montant de l'excédent de fonctionnement 2012 (598 360.68 euros) est le cumul des excédents des années antérieures. L'excédent dégagé en 2012 est de **101 112.90 euros** et non de 598 360.68 euros.

Suite à la remarque de D. Juif il est précisé que le nouvel excédent d'investissement est de 59 444.67 euros comme indiqué dans la décision à prendre.

F. Héranney fait également remarquer qu'il y a un décalage dans le tableau (p.11) par rapport au tableau figurant en page 5. Il s'agit ici d'une erreur de compatibilité entre documents Word et Excel, mais les chiffres sont exacts.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats au Budget Primitif 2013 de la façon suivante :

- reporté le solde de la section de fonctionnement 2012 de 598 360.68 € au compte 002 « excédent antérieur de fonctionnement reporté »
- reporté en recettes au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » l'excédent d'investissement 2012 de 59 444.67 €

Rapport n°4 : Présentation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget Déchets 2012

4-1 : Adoption du Compte de Gestion 2012 du receveur communautaire – Budget Déchets

B. Leclert donne le détail du compte de gestion.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte de Gestion du Receveur Communautaire qui présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 393 063.93 €
- Excédent d'investissement : 56 564.82 €

4-2 : Adoption du Compte Administratif 2012 – Budget Déchets

B. Leclert expose les motifs et donne le détail de chaque chapitre.

O. Tirel souhaite savoir de quoi résulte la différence entre le budget du compte 706 et le réalisé (prestations de services), et inversement la différence entre le budget et le réalisé du compte 707 (vente de marchandises).

C. Piquard précise que l'on ne peut jamais être certains des ventes réalisées (vente de verre, cartons...) d'où cette différence.

Les prestations de service correspondent à la redevance, on peut ici vérifier l'impact de la mise en place de la RGI au vu de la baisse des recettes. Le déficit de fonctionnement en 2012 résulte de cette baisse de recettes.

C. Dallavalle souligne que le prévisionnel incluait des levées supplémentaires qui en fait n'ont pas été réalisées.

O. Tirel fait remarquer que cette baisse a été en partie compensée par les ventes de marchandises.

C. Piquard tient à préciser que là n'est pas l'objectif.

D. Brulet indique que sans augmenter la redevance le budget déchet peut fonctionner sur l'excédent.

D. Juif souhaite savoir à quoi correspond la recette d'investissement de 43 657.37 euros. Il s'agit du FCTVA et des aides de l'ADEME suite aux investissements liés à la mise en place de la RI (achats de bacs, logiciel et système embarqué).

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte administratif qui présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 393 063.93 €
- Excédent d'investissement : 56 564.82 €

Rapport n°5 : Affectation des résultats 2012 au budget déchets 2013

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats au Budget Primitif 2013 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 393 063.93 €
- Excédent d'investissement : 56 564.82 €

Rapport n°6 : Présentation du Compte Administratif du Budget ZAE ROULANS 2012

6-1 : Adoption du Compte de Gestion du receveur communautaire 2012 – Budget ZAE

B. Leclert donne le détail du compte de gestion.

C. Mesnier fait remarquer qu'il faut se poser la question de savoir s'il faut continuer ou non ce projet.

C. Piquard informe que la ZAE de Roulans a avancé depuis janvier, environ 30% d'achat des terrains. Il a demandé à Développement 25 une étude concernant notre situation au vu des zones déjà existantes.

Il a également demandé à l'EPF de centraliser les achats sur la route de Vennans afin de dégager quelques hectares qui pourraient être rapidement mis en vente.

Il indique que l'on est presque obligé de poursuivre ce projet, que l'on ne peut pas tout arrêter du jour au lendemain.

Il précise que des contacts ont également été pris avec la Région et le Pays du Doubs Central concernant l'enveloppe de 100 000 euros attribuée dans le cadre du contrat de pays, prévue pour cette zone.

Il a été négocié avec la Région (pas encore de courrier) qu'on puisse déposer un dossier avant le 30 juin pour ne pas perdre le bénéfice de cette subvention, sur au moins la moitié de cette enveloppe. L'autre partie pourra être utilisée sur d'autres dossiers de la CCVA.

D. Brulet fait remarquer qu'il faut poursuivre ce projet afin d'être prêt dans l'éventualité d'une demande d'entreprise pour s'installer.

C. Piquard confirme en effet que pour l'instant nous n'avons rien à proposer aux entreprises qui désireraient s'installer.

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2012 du Receveur Communautaire qui présente les résultats suivants :

-Déficit de fonctionnement : 10 065.00 €

-Déficit d'investissement : 20 305.12 €

6-2 : Adoption du Compte Administratif 2012 – Budget ZAE

B. Leclert expose les motifs et donne le détail de chaque chapitre.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif de l'année 2012 soit :

Déficit de fonctionnement : 10 065.00 €

Déficit d'investissement : 20 305.12 €

Rapport n°7 : Affectation des résultats 2012 au Budget ZAE ROULANS 2013

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats au Budget Primitif Zone d'Activités 2013 (Roulans) de la façon suivante :

002 Déficit de fonctionnement reporté : 10 065.00 €

001 Déficit d'investissement reporté : 20 305.12 €

Rapport n°8 : Présentation du Compte Administratif du Budget ZAE GONSANS 2012

8-1 : Adoption du Compte de Gestion du receveur communautaire 2012 – Budget ZAE

B. Leclert expose les motifs.

D. Juif informe que la carte communale est terminée et doit être approuvée courant avril/mai. La surface actuellement disponible est réservée aux entreprises qui se sont engagées sur la totalité par écrit. Il a également rencontré les représentants du SCOT avec les membres du bureau. Cela devrait donc se concrétiser au second semestre 2013.

C. Piquard informe qu'il a rencontré le syndicat des eaux, l'électrification... On attend le résultat du commissaire enquêteur pour pouvoir lancer les choses.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion 2012 du Receveur Communautaire de la ZAE de Gonsans soit :

Résultat de fonctionnement : 0.00 €

Résultat d'investissement : 0.00 €

8-2 : Adoption du Compte Administratif 2012 – Budget ZAE

B. Leclert donne le détail de ce compte.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2012 de la ZAE de Gonsans soit :

Résultat de fonctionnement : 0.00 €

Résultat d'investissement : 0.00 €

Rapport n°9 : Affectation des résultats 2012 au Budget ZAE GONSANS 2013

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats au Budget Primitif Zone d'Activités de Gonsans 2013 de la façon suivante :

Aucun excédent ou déficit n'est à reporter au BP 2013

Rapport n°10 : Présentation du compte administratif du budget ZAE de BOUCLANS 2012

10-1 : Adoption du compte de gestion du receveur communautaire 2012 – budget ZAE

B. Leclert expose les motifs.

C. Piquard explique que Maître Compagne chargé de la vente des terrains ne voulait pas enclencher cette vente car il craignait de ne pas être payé pour son intervention soit 3000 euros. Maître Guigon (gère le dossier Humbert) s'est engagé à lui payer ses frais afin qu'il débloque la vente des terrains.

La vente devrait s'effectuer en avril/mai.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2012 du Receveur Communautaire qui présente les résultats suivants :

-Déficit de fonctionnement : 0.00 €

-Déficit d'investissement : 288.82 €

10-2 : Adoption du compte administratif 2012 – Budget ZAE

B. Leclert expose les motifs.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif de l'année 2012 soit :

Equilibre de la section de fonctionnement

Déficit d'investissement : 288.82 €

Rapport n°11 : Affectation des résultats 2012 au budget ZAE BOUCLANS 2013

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats au Budget Primitif Zone d'Activités 2013 (Bouclans) de la façon suivante :

001 Déficit d'investissement reporté : 288.82 €

Rapport n°12 : Fonctionnement scolaire : Fixation des tarifs pour les frais de scolarité des enfants venant de l'extérieur

A. Jacquot expose les motifs. Les effectifs sont de 920 élèves et non 925 comme indiqué dans le rapport.

Suite à la demande de D. Juif il est indiqué que par rapport à 2011 le tarif maternelle augmente de 100 euros et le tarif de primaire baisse légèrement, cela est dû à la répartition des élèves qui a évolué.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les tarifs proposés par les membres du bureau et validés par la Commission 4, de la manière suivante :

- année scolaire 2012-2013,

- enfants extérieurs scolarisés dans un établissement scolaire de la CCVA,

- recette : compte 70878,

- tarifs : 314 € pour un enfant en école primaire,

1 155 € pour un enfant en école maternelle.

Rapport n°13 : Personnel – Avancement de grade

13-1 : Avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe / Service déchets

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique 1^o classe à compter du 4 mars 2013
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^o classe à compter du 5 mars 2013
- l'autorisation a donné au Président pour signer l'arrêté fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^o classe au titre de l'année 2013

13-2 : Avancement au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe / Service écoles

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^o classe à compter du 4 mars 2013
- la création d'un poste d'adjoint technique de 1^o classe à compter du 5 mars 2013
- l'autorisation a donné au Président pour signer l'arrêté fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de 1^o classe au titre de l'année 2013

13-3 : Avancement au grade d'ATSEM principale 2^{ème} classe / Service écoles

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- la suppression d'un poste d'ATSEM 1^o classe à compter du 4 mars 2013
- la création d'un poste d'ATSEM principale de 2^o classe à compter du 5 mars 2013
- l'autorisation a donné au Président pour signer l'arrêté fixant le tableau d'avancement au grade d'ATSEM principale de 2^o classe au titre de l'année 2013

Rapport n°14 : Réforme des rythmes scolaires : demande de report de la date d'effet de la réforme

C. Piquard informe que de nombreuses réunions ont été organisées sur ce thème : réunion avec les directeurs d'école, réunion avec les élus, le personnel enseignant et l'IA 25, une autre réunion à la Préfecture. Une réunion est également prévue au Pays du Doubs Central.

A.Jacquot rappelle que l'on s'est beaucoup interrogé sur le fait de savoir à qui revenait la prise de décision au vu des compétences de chacun en termes de fonctionnement et d'investissement scolaire.

Après s'être renseigné auprès du service Conseils aux maires il s'avère que ce cas n'est pas prévu par la loi.

Lors de la réunion organisée en Préfecture, cette même question a été de nouveau posée. Le Secrétaire Général a clairement répondu que la prise de décision revenait aux établissements qui ont en charge le périscolaire, ce sont donc à eux de décider de demander le report ou non.

Il informe que le rapport n°14 a été rédigé avant d'obtenir cette réponse, de plus il a été élaboré dans l'idée de demander un report mais de laisser libre choix aux communes qui souhaitaient s'engager dès cette année.

Il rappelle que le report doit être demandé avant le 31 mars auprès de la DASEN, et que le CG25 doit en être informé avant le 09 mars (pour les écoles qui bénéficient de transports scolaires).

Il rappelle quelles sont les compensations financières auxquelles ont droit les communes, soit 50€ par élèves (rentrée 2013/2014) + 40 € pour les communes éligibles à la DSR cible. Communes éligibles : Bouclans, Champlive, Châtillon Guyotte, Côtebrune, Dammartin les Templiers, L'Ecouvotte, Glamondans, Gonsans, Magny Châtelard, Osse, Naisey les Granges, Ougney Douvot, Pouligney Lusans, Le Puy, Vennans, Val de Roulans, Séchin, Villers Grelot, Vauchamps.

C. Dallavalle indique qu'il s'agit ici des communes qui l'ont perçu en 2012, cela peut donc changer mais c'est peu probable.

Et comme le rappelle O. Tirel, 45 euros seront attribués aux communes bénéficiant de la DSR cible pour la rentrée 2014/2015.

A.Jacquot fait remarquer que les communes peuvent facturer ou non les familles, il y aurait peut-être une aide de la CAF mais cela est à confirmer.

A.Jacquot informe que pour les syndicats dont seules quelques communes bénéficient de la DSR cible, la subvention est attribuée aux élèves des communes qui en bénéficient.

Lors de la réunion en Préfecture, le Secrétaire Général, a bien fait comprendre qu'il valait mieux partir en 2013 même si les projets ne sont pas aboutis, et que les activités destinées aux enfants n'étaient pas obligatoires.

Ils ne seront pas très exigeants au niveau des Projet Educatif Territorial.

A. Jacquot rappelle aux communes que dès lors qu'elles ont pris une décision, notamment dans le cas où elles souhaitent s'engager dès maintenant il est primordial qu'elles en avertissent dans les plus brefs délais la CCVA afin que le nécessaire puisse être fait au niveau des contrats des agents et des éventuels recrutements.

Le Conseil Communautaire après en avoir débattu décide de ne pas délibérer sur ce rapport.

Rapport mis sur table n°1 : Subvention association Des Artistes à la Campagne

C. Piquard expose les motifs.

O. Tirel explique que la subvention autrefois versée par la Région a complètement disparu. C'est grâce à l'implication de la CCVA et des communes qu'un nouveau fond a été créé pour le soutien à la culture en milieu rural.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 3 000 euros à l'association Des Artistes à la Campagne.

Rapport n°15 : Orientations budgétaires

B. Leclert expose le détail des orientations budgétaires de chaque commission.

Commission 1

CTJ : D. Brulet estime qu'il faut ralentir sur les loisirs de luxe de type séjour de ski à Innsbruck et qu'on finance en partie, par exemple les licences de sports...

Commission 2

Commission 3

Commission 4

Transports Méridiens : D. Brulet souhaiterait que le coût des accompagnateurs scolaires soit présenté en plus du coût des transports, soit 26 000 euros à ajouter.

Commission 5

Vente des anciens locaux administratifs CCVA à Laissey : C. Piquard informe que déjà sept personnes se sont manifestées. Une visite a eu lieu aujourd'hui, cette personne semble très intéressée. D'autres visites auront lieu.

Rapport n°17: Informations diverses

Modification statutaire : répartition des sièges communautaires

C. Piquard rappelle que la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 prévoit une nouvelle répartition des sièges communautaires.

2 possibilités sont proposées aux communautés de communes pour cette nouvelle répartition :

- soit par accord des conseils municipaux : répartition libre
- soit sans accord : répartition selon les modalités prévues par la loi

Le conseil communautaire de la CCVA ne pourra excéder 42 membres.

Le nouveau projet de loi prévoit la suppression des suppléants de délégués communautaires sauf pour les communes n'ayant qu'un délégué.

M. Juste informe que la décision doit être prise pour le 30 juin mais comme il s'agit d'une modification statutaire les communes ont trois mois pour se prononcer, il faut donc que la CCVA se prononce avant le 31 mars 2013.

D. Juif fait remarquer qu'au niveau du fonctionnement actuel, sept communes sont nécessaires pour bloquer une décision, or avec cette loi seules quatre communes suffisent.

Les quatre communes les plus peuplées sont majoritaires.

M. Juste indique que dans le cas de la deuxième possibilité (accord) il faut tout de même respecter certaines règles à savoir :

Il informe qu'au niveau du Doubs seules 10 communes ont décidé de se lancer dès cette année, mais d'autres communes se font connaître chaque jour.

Actuellement sur la CCVA seule la commune de Pouligney Lusans a fait savoir qu'elle ne demanderait pas le report.

A. Jacquot fait remarquer que cette réforme est un peu plus difficile à mettre en œuvre pour les communes qui bénéficient des transports scolaires.

Lors de cette réunion il a bien été rappelé que les maires des communes pouvaient décider de fermer les écoles à 15h45 puisque la mise en place de services périscolaires n'est pas obligatoire.

Il fait remarquer qu'au niveau des budgets primitifs il est difficile de se prononcer actuellement.

C. Piquard indique que cela implique pour la CCVA une dépense liée aux postes d'accompagnateurs scolaires et aux agents techniques qui effectuent le nettoyage des locaux. Le coût est estimé à 27 000 euros.

A. Jacquot précise qu'il n'est pas nécessaire de se prononcer sur cette délibération puisque le choix revient aux communes et aux syndicats.

Le SIVOS de Roulans se prononcera définitivement le 20 mars, a priori pour une demande de report.

C. Dallavalle rappelle que cette date est hors délai en ce qui concerne le CG25.

A. Jacquot précise qu'il transmettra un courrier au CG25 afin qu'il considère que le SIVOS demande le report.

C. Piquard informe qu'en ce qui concerne Osse les instituteurs paraissent partants pour démarrer dès cette année.

Comme le précise C. Dallavalle la difficulté au niveau de ces écoles, c'est qu'il y a une école intercommunale et un RPI regroupés au sein d'un même syndicat pour le service périscolaire. Cela implique donc que la décision soit prise pour l'ensemble des sites scolaires au niveau du syndicat.

O. Tirel informe que la commune de Bouclans se prononcera fin mars. Sa position étant de se donner tous les moyens dans le cas d'une mise en œuvre dès 2013, il ne faut pas se précipiter.

Il est rappelé que les 27 000 euros à charge de la CCVA concernent uniquement le ménage supplémentaire qui devra être effectué le mercredi et le coût des accompagnatrices scolaires (transports) le mercredi également.

O. Tirel fait remarquer que le coût de la CCVA ajouté aux coûts supportés par les communes revient à des sommes non négligeables.

Il est donc important d'aller au moins au bout du délai, mais aussi de rencontrer des communes qui ont mis en œuvre cette réforme et surtout de ne pas attendre 2014 pour réfléchir à ce dispositif.

A. Jacquot informe qu'il a été demandé à la Préfecture de reporter ce délai au 1^{er} juin. D'après le Secrétaire Général la date du 31 mars a été choisie en raison du vote des budgets, mais pour lui cela ne pose pas de problèmes puisque l'on peut voter des DM si besoin.

Il a également été demandé s'il était possible de mettre tout ce temps périscolaire le mercredi matin. Cela n'est pas possible car la loi prescrit une semaine de 9 demi-journées.

Ce mode de fonctionnement va être compliqué à mettre en œuvre notamment pour recruter du personnel. A savoir que les règles d'encadrement ont été assouplies.

Il faut aussi que les instituteurs acceptent que leurs salles de classe soient utilisées.

S. Desbiez Piat informe que le conseil municipal de Naisey les Granges doit prochainement se réunir avec l'équipe éducative. La tendance serait le report.

D. Juif informe que Gonsans va certainement demander le report.

D. Mesnier informe que la commune de Laissey a déjà délibéré pour demander le report.

C. Dallavalle rappelle que Genes fonctionne déjà de cette façon et qu'il serait peut être intéressant de s'en rapprocher afin de mieux appréhender la mise en œuvre de cette réforme.

B. Leclert rappelle tout de même que dans ce cas seuls les élèves de primaire sont concernés, l'intégration des maternelles est donc problématique pour eux.

L'article de la Terre de Chez Nous a été transmis à l'ensemble des membres de la commission 1.

M. Juste le transmettra à toutes les communes pour information.

- chaque commune doit disposer a minima d'un siège ;
- aucune commune ne peut disposer de plus de 50% des sièges ;
- cette répartition doit tenir compte de la population de chaque commune ;
- le nombre de sièges du conseil ne peut excéder plus de 25 % le nombre de sièges que les communes obtiendraient si elles n'aboutissaient pas à un accord.

Elle précise que des propositions peuvent être faites si les conseillers ne souhaitent pas se baser sur les prescriptions posées par la loi.

La répartition telle qu'elle existe aujourd'hui ne pourra plus s'appliquer aux prochaines élections. Aujourd'hui le critère de la taxe professionnelle ne pourra plus être pris en compte.

P. Roussy explique qu'il faudrait trouver une solution qui se rapproche le plus de celle d'aujourd'hui.

M. Juste précise qu'elle peut élaborer des simulations mais le critère de la taxe professionnelle ne pourra pas y être inclus. C. Piquard rappelle que Laissey avait obtenu un délégué supplémentaire en fonction de ce critère.

Au vu de la complexité des modes de calcul d'octroi des sièges, M. Juste transmettra une note explicative aux élus.

C. Piquard rappelle que l'article 6 des statuts de la CCVA relatif au bureau prévoit 5 vice-présidents.

La loi dispose que le nombre minimum de Vice-président est de 1.

Elle prévoit que le conseil communautaire détermine le nombre de vice-présidents. Le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant soit pour la CCVA, 7 vice-présidents (sur la base de 38 délégués communautaires).

Le conseil communautaire peut, à la majorité des 2/3, porter le nombre de vice-présidents jusqu'à 30 % de l'effectif total de l'organe délibérant soit pour la CCVA 11 vice-présidents (sur la base de 38 délégués communautaire).

Le nombre de vice-présidents prévu par les statuts est donc légal. Toutefois, le conseil communautaire peut y déroger par délibération. Afin de mettre en conformité les statuts et la pratique (actuellement 4 vice-présidents), une nouvelle rédaction de l'article 6 peut être proposée.

C. Piquard demande à ce que chaque conseiller réfléchisse à ce point.

Loi sur la qualité de l'air intérieur : C. Piquard informe qu'il y a une réunion le 26/03/13 à Besançon il se propose d'y aller et de retransmettre les informations obtenues.

Le Relais Service Public de Bouclans est ouvert, la borne sera opérationnelle en avril. Pôle Emploi pourra ainsi se connecter. Dans un premier temps cette borne sera activée avec Pôle Emploi Palente, puis Planoise et enfin avec Thémis.

Suite à la demande de C. Guglielmetti il est précisé que pour l'instant seul Pôle Emploi sera présent sur la borne.

C. Piquard précise toutefois que d'autres opérateurs pourraient par la suite rejoindre la borne comme la CRAM.

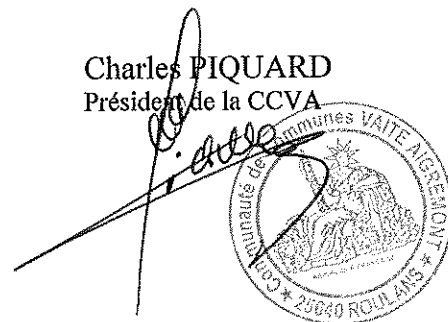
Les membres du conseil communautaire sont invités à signer les comptes.

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 25 mars à BOUCLANS

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h14.

Fait à Roulans, le 06 mars 2013.

Charles PIQUARD
Président de la CCVA



1984

1985

1986

1987

1988